

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12
absents	03
Procurations	00

<p><b>L'an Deux Mil vingt cinq</b> <b>Le 20 Janvier à 18h30</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.</p>
<p>Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>14 Janvier 2025</b></p>
<p><b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie.</p>
<p><b>ABSENTS</b> : CHABASSIER David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.</p>
<p><b>PROCURATIONS</b> :</p>
<p><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.</p>

**OBJET : Suppression/création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe chargé d'urbanisme à 22h00**

- Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération 2024-098 du tableau des emplois du 02/12/2024,

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2025, afin de permettre la mobilité interne des agents inscrits au tableau pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La suppression des emplois d'origine
- La création des emplois correspondant à la mobilité interne.

Monsieur LE MAIRE propose à l'assemblée :

SUPPRESSION D'EMPLOI AU 31/03/2025	CREATION D'EMPLOI AU 01/04/2025
<i>Adj Adm principal 2ème Classe, 22h00, secrétaire de mairie</i>	<i>Adj Adm principal 2ème Classe, 22h00, chargé d'urbanisme</i>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à signer tous les documents afférents au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250120-2025-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025  
Publication : 29/01/2025

HAUTEFORT le 20/01/2025

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

